

MAIRIE DE ROUSSET

12 rue de la mairie

05190 ROUSSET



Tél:04.92.54.45.50

Mel : [mairiederousset@gmail.com](mailto:mairiederousset@gmail.com)

## **Compte rendu du conseil Municipal en date du 09 novembre 2020**

### **Transfert compétence PLUI à la CCSPVA:**

Oui l'exposé du maire, le conseil municipal ne souhaite pas transférer cette compétence à la CCSPVA

### **Commission appel d'offre:**

Cette commission étant à part, il convient de prendre une délibération afin de la constituer  
- les membres de la commission appel d'offres sont :

Titulaires	Suppléants
GIRARD Gilbert	CHAINE Camille
ZINOPOULOS Patrick	MOREL Cynthia
LEFORT Dominique	PISCHEDDA Jacques

Les votes se sont fait à l'unanimité.

### **Taux de redevance pollution domestique 2021:**

Madame Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de fixer le taux de la redevance pollution domestique de l'eau au 1er janvier 2021, celui-ci étant en hausse par rapport à celui de 2020 selon les préconisations de l'agence de l'eau, le reste de la facture d'eau reste inchangé :

Tarif de l'eau :

Consommation ménagère	0.90 € par m3
Abonnement – Taxe ménagère	25.00 € annuel
Redevance pollution domestique	0.28 € par m3

Le taux est validé par l'ensemble du conseil

### **Convention déneigement**

Madame le Maire, présente aux membres du conseil une reconduction de la proposition de déneigement de M.GIRARD Eric, représentant de la GAEC de Serre-Ponçon pour le village de ROUSSET.

M.GIRARD Eric propose le déneigement suivant :

- le chemin communal « les Boyers »
- l'allée centrale du village
- le chemin des Beynets

- le chemin de la cure jusqu'au cimetière
- le chemin derrière l'église
- le chemin d'accès aux petites fontaines
- le chemin allée de Vière

et si besoin le chemin du Pré du Laus qui accède au réservoir d'eau potable.

Ainsi que la partie basse de Rousset : le hameau des celliers ainsi que les deux lotissements.

Ce service sera facturé de la manière suivante :

Un forfait de 3000 € TTC qui comprend l'entretien, les astreintes et 16h de déneigement. Au-delà des 16h, le montant est de 110 € TTC de l'heure, le matériel étant compris.

Le conseil municipal, à l'unanimité vote pour.

### **Fermage parcelle AD 402**

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que suite à l'achat de la parcelle AD 402 à la SAFER, il faut louer ce terrain à un agriculteur.

M.GIRARD Éric gérant de la GAEC de Serre-Ponçon, a été désigné par la SAFER comme exploitant de droit de la dite parcelle, qui sera cultivée.

Un bail de trois ans, reconductible tacitement, sera signé par les deux parties avec un montant annuel de 35€ TTC qui correspond à la moyenne entre le minimum et le maximum de terre de deuxième qualité du tableau servant de référence au fermage de polyculture et élevage.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour.

### **Aide exceptionnelle communes sinistrées**

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux avoir reçu de l'AMF 05, un appel aux dons pour les communes des Alpes- Maritimes qui ont été très durement touchées par la tempête ALEX. Les dons collectés par l'association des Maires des Alpes Maritimes seront redistribués aux communes sinistrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire un don de 1000€ (mille euros) à l'association des Maires des Alpes Maritimes

### **Avis de préemption**

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux avoir reçu de Office Notarial Gapençais un dossier de demande de préemption pour les parcelles B 532-533-534 se situant au village.

Ces parcelles se situent dans une zone où la commune peut préempter.

Elles sont en limite du torrent de la Visite, emplacement stratégique pour les travaux à venir en concertation avec la Gemapi.

8 membres du conseil votent pour- 1 vote contre

### **Questions diverses**